

Du bon usage de ses sous

Crédit, épargne et banque dans le Jura bernois (1820-1920)

L'apparition des caisses d'épargne, des caisses de crédit mutuel et des succursales des grandes banques dans le Jura bernois est un sujet peu défriché jusqu'ici, si l'on excepte la thèse de doctorat de Fritz Kummer sur l'histoire du système de crédit dans le Jura bernois, publiée en allemand en 1953. Le dépôt à Mémoires d'Ici du Fonds Roger Hayoz, qui fut sous-directeur de la Banque populaire suisse à Moutier, a donné accès à des documents illustrant la transition entre les établissements locaux de crédit et les succursales d'instituts bancaires exerçant leur activité sur une plus vaste étendue.

Durant le XIXe siècle, de petites caisses d'épargne locales, fortement ancrées dans une société rurale, se développent un peu partout dans le Jura.

Par ailleurs, la forte croissance démographique rend nécessaire la construction de nouveaux immeubles. Le besoin de prêts hypothécaires devient pressant. En 1864, Emmanuel-André Tièche, un notable de Reconvilier, plaide pour la création d'une Banque mutuelle immobilière.

De leur côté, les industriels, qui commercent avec le monde entier, souhaitent aussi effectuer leurs opérations, comme l'encaissement des lettres de change, avec plus de facilité.

Avec l'arrivée de la Banque cantonale de Berne et de la Banque populaire suisse, toutes ces activités (collecte de l'épargne privée, prêts hypothécaires et financement de l'économie régionale) vont s'agréger. Les affaires sont désormais gérées par des professionnels de l'industrie financière, disposant d'informations stratégiques essentielles, collectant des capitaux auprès d'un plus grand bassin de population et, par conséquent, répartissant les risques entre différentes régions géographiques et différentes activités économiques.

La présence de ces plus grands établissements s'inscrit bientôt dans le patrimoine architectural des localités où ils sont implantés, avec la construction d'hôtels de banque cossus, incarnant tout le poids des traditions propres à la culture bancaire.

L'évolution du système bancaire du Jura bernois est aussi la conséquence indirecte d'événements politiques et économiques internationaux (dépressions successives, conflit 1914-1918) qui ont influencé la marche des affaires et le monde financier. Ces facteurs macroéconomiques ne sont toutefois pas abordés, car ils s'écartent trop du champ de ce dossier.

LE DOSSIER :

Le crédit sans les banques (1750-1850)

Les premières caisses d'épargne (1800-1850)

Formes alternatives d'épargne et de crédit

La restructuration du système bancaire (1889-1912)

En savoir plus

Cartes : création d'établissements bancaires et de sociétés d'épargne



Le crédit sans les banques

1750-1800 : les industriels recourent aux notables locaux

Les premiers projets industriels dans le Jura bernois remontent à la seconde moitié du XVIII^e siècle, lorsque des usines hydrauliques mobilisent des capitaux importants dans le textile et la métallurgie : aménagement hydraulique et outillage perfectionnés, salariés (la teinturerie Jaquet à Saint-Imier emploie 70 personnes en 1790), achat de matières premières coûteuses (or et argent pour le moulin d'amalgame Meyrat, coton, teintures, drogues, étoffes semi-finies pour les teintureries). Le volume du capital commercial et des opérations financières augmente considérablement.

Les capitaux nécessaires sont rares dans la région et plusieurs entrepreneurs étrangers devront renoncer à leur projet, faute de fonds propres ou d'associé local fortuné.

En 1763, Alexandre Flandin, d'Orbe, soumet au bailli Imer un projet de fabrique d'indiennes à Saint-Imier. Il estime le capital de départ nécessaire à 50'000 livres. Le bailli constate qu'« il faut d'abord un joli fond que ledit Flandin n'a pas de lui-même et ce n'est point dans ce pays qu'il pourra se procurer des amateurs ou intéressés ».

Cependant, parmi les élites politiques et religieuses du pays, quelques notables issus de familles fortunées se risquent à investir dans l'industrie naissante. Ainsi, de 1756 à 1777, un industriel du fer alsacien, Joseph Heussler, exploite avec difficulté la forge de La Reuchenette, fief du prince-évêque de Bâle. Il trouve un temps le soutien du pasteur Charles-Henri Morel de Corgémont :



Les Forges de Reuchenette, gravure de J.J. Hartmann, 1752-1830 (Musée de l'Hôtel-Dieu Porrentruy)

« Quoique actif, quoiqu'entendu dans la partie, quoiqu'un peu commerçant même, ses premières années ne furent point brillantes du tout : parce qu'il manquait de fonds : les cent Louis, qu'il avait empruntés à Soleure, ne suffisaient pas pour le conduire loin. Mais dès qu'il s'associa avec M. Morel de Corgémont, c'est à dire dès que son associé versa 300 Louis dans la caisse, les choses prirent une face plus riante [...] Il put faire un petit crédit, mal nécessaire dans le commerce, les commissions devinrent plus considérables, plus lucratives. Il vit dès là l'aurore de la prospérité ; lorsque Mr Morel, qui n'avait pas le goût du commerce, retira peu à peu des fonds dont la société avait le plus besoin que jamais. Ces fréquentes saignées replongèrent les opérations dans leur précédente faiblesse, ou à peu près. »

Mémoire de Heilmann à la cour (Archives de l'ancien Evêché de Bâle, B239 (Erguël)/18)

1800-1850 : l'industrie horlogère manque de capitaux

Malgré l'arrivée précoce de l'industrie horlogère en Erguël, l'accumulation des capitaux est lente, le crédit et la banque ne se développeront que vers le milieu du XIX^e siècle dans le Jura. Les chefs de comptoirs et l'industrie à domicile doivent s'en remettre à leurs propres moyens ou se procurer des capitaux à La Chaux-de-Fonds, au Locle, à Neuchâtel, Bâle et plus tard à Berne.

À court de liquidités, ils recourent au système des bons et ne versent qu'une petite partie du salaire à leurs employés : chaque ouvrier qui travaille pour un comptoir passe à la caisse le samedi et reçoit des bons permettant de toucher en nature, chez les commerçants, une partie du salaire hebdomadaire. L'ouvrier ne touche le solde en espèces qu'aux époques de la Saint-Georges (23 avril) ou de la Saint-Martin (11 novembre). Le négociant présente les bons au comptoir qui les a émis pour les encaisser à ces



Saint-Imier, magasin de confection Au Petit Louvre (coll. MDI)

mêmes périodes. Cette pratique ne cessera qu'avec la mise en oeuvre de la loi sur les fabriques (1877), qui exige que les ouvriers soient payés tous les 15 jours.

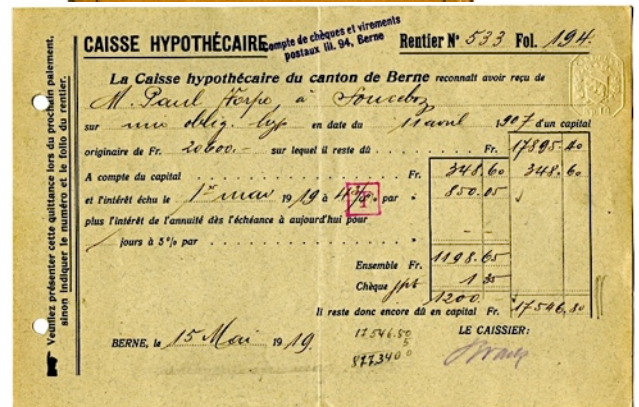
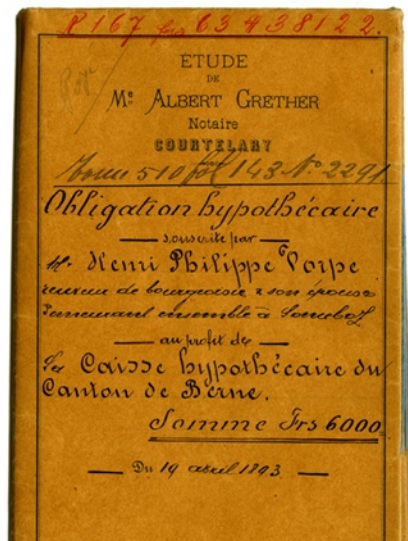
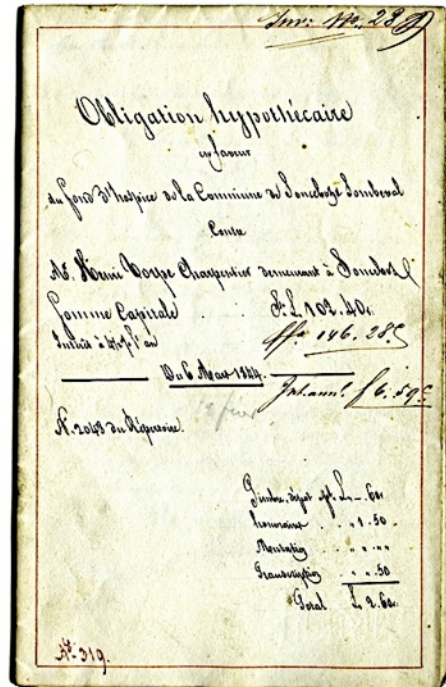
La situation précaire en matière de crédit amène l'État de Berne à accorder des avances au Jura. En 1818, le conseil des finances invite l'administration des rentes hypothécaires de l'État et la Caisse d'épargne pour domestiques, mais aussi des corporations et des privés, à placer des capitaux dans la région. Berne accorde en 1834 un prêt de 24'000.- à 3 % à la commune de Corgé-mont pour la création d'une fabrique d'horlogerie, en 1838 une avance de 4'800.- à Saint-Imier pour construire une tour d'église. En 1848, une avance extraordinaire est consentie aux fabricants d'horlogerie du vallon de Saint-Imier. Le 12 avril 1861, les horlogers du Vallon ne trouvent pas le crédit nécessaire à surmonter la crise ; ils envoient une pétition au Grand Conseil bernois dans laquelle ils demandent la mise à disposition d'un million de francs, prêté au taux de 4,5 % aux fabricants, négociants, chefs d'atelier et ouvriers du Vallon « contre bonnes garanties ».

**Le crédit immobilier :
des prêteurs aux banques**

À la même époque, les privés recourent à leurs proches ou aux prêteurs pour obtenir des crédits immobiliers. En 1839, pour construire sa maison, le charpentier Henri Vorpe de Sonceboz souscrit auprès d'une rentière de la famille Thellung à Bienne une obligation hypothécaire de 500.- aux taux d'intérêt de 4,5 %. L'année suivante, il en contracte une autre de 1'000.- en faveur du pasteur Imer, à La Neuveville, et bientôt une troisième de 102.40 en faveur du fond de l'hospice de la commune bourgeoise de Sonceboz-Sombeval. Ce n'est qu'en 1893 qu'Henri Vorpe fils transfère ses affaires auprès de la Caisse hypothécaire du canton de Berne où il souscrit une nouvelle obligation de 6'000.-



Obligations hypothécaires de la famille Vorpe (coll. MDI)



L'argent est aux mains des notables locaux, issus des grandes familles. Ici, le pasteur neuvevillois Frédéric Imer. (Source : André Imer, Chronique de la famille Imer de La Neuveville de 1450 à 2000)

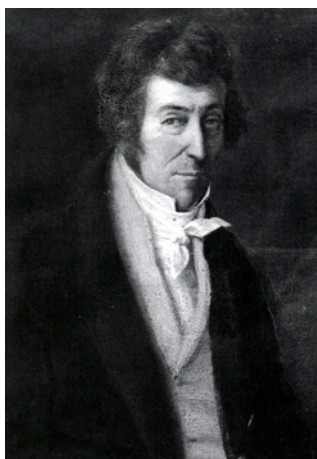


Les premières caisses d'épargne

Rôle social et caractère d'utilité publique (1800-1850)

Ce n'est cependant pas pour répondre aux besoins de l'industrie naissante, mais pour inciter les classes populaires à économiser en vue des jours difficiles que les premiers établissements bancaires voient le jour dans la région.

Le canton de Berne connaît depuis longtemps une institution visant à offrir aux gens de condition modeste la possibilité de placer leurs petites économies en toute sécurité : la Caisse des domestiques, créée à Berne en 1787. La Société suisse d'utilité publique, fondée en 1810, préconise déjà la création de caisses pour recueillir les petites économies.



Jean-Rodolphe Neuhaus,
(Source : biblio. no 7)

En 1821, Jean-Rodolphe Neuhaus fonde à Bienne la **Caisse d'épargne de Bienne**, dans le but de « faciliter aux domestiques et ouvriers ainsi qu'aux professionnels les moyens de placer à intérêt leurs économies, et se faire une ressource pour leur vieillesse ». Dès 1844, le fonds de réserve est suffisant et l'assemblée générale décide d'attribuer les bénéfices à la Maison des Orphelins. Neuhaus ne fait cependant pas appel à cette banque lorsqu'il crée en 1825 sa filature de coton, mais à des amis fortunés et à des « capitalistes » bernois.

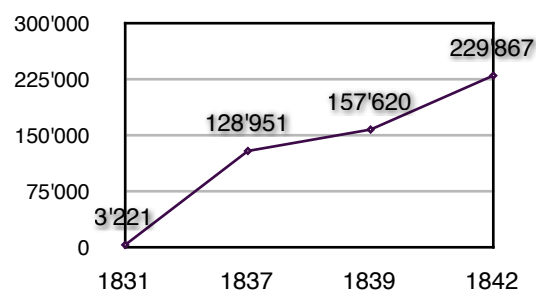
C'est dans le même esprit que naît la **Caisse d'épargne du district de Courtelary (CEC)** en 1829, à l'initiative du Doyen Morel, fondateur en 1816 de la Caisse centrale des pauvres. Le conseil d'administration est bénévole (!), un caissier passe de village en village recueillir les bas de laine. Mais les débuts s'avèrent extrêmement difficiles : après une année, le coffre est vide. En 1839, les statuts révisés précisent que c'est particulièrement en faveur de la classe ouvrière et peu fortunée que l'établissement est créé.

Les maires sont désormais chargés des fonctions de précepteur des fonds dans leur commune. La gestion est très prudente, mais souple : les prêts sont effectués contre hypothèque ou double caution.

Bientôt, l'activité de la CEC dépasse les frontières du district et ses capitaux disponibles atteignent un chiffre assez élevé pour que d'importantes entreprises industrielles puissent s'adresser à Courtelary, comme le fait en 1844 la Société

d'horlogerie du Noirmont. La CEC est en effet l'unique institution bancaire dans le Jura bernois jusqu'en 1852.

◆ somme des dépôts à la CEC en livres



En 1910, la CEC modifie ses statuts : elle devient un établissement ayant exclusivement pour but l'utilité publique, les actions sont transmises aux communes municipales et bourgeoises du district. Les dividendes sont supprimés, les actionnaires reçoivent une indemnité forfaitaire. La CEC apporte son soutien au développement de la région et n'hésite pas à accorder des dons ou des prêts à des taux préférentiels. Ainsi, en 1902, elle prête 150'000. – à un taux de 2 % d'intérêts pour l'agrandissement et la modernisation de l'Asile des vieillards, ou en 1930,



Premier bâtiment de la CEC à Courtelary
(Source : biblio. no 3)

500'000. – à 1 % à l'Hôpital du district. Aujourd'hui encore, la CEC fonctionne comme n'importe quelle banque régionale, mais elle répartit le bénéfice entre des dons aux communes, un fonds pour les associations sportives, sociales ou culturelles, et les réserves.

Le boom des caisses d'épargne (1850-1880)

Durant la deuxième partie du XIXe siècle, des caisses d'épargne et banques populaires fleurissent, plus particulièrement dans le district de Courtelary industrialisé précocement. Ces petits établissements fonctionnent sous la forme d'une communauté d'échange basée sur un réseau économique exclusivement local. Ils s'adressent aux classes ouvrière et agricole en leur permettant de placer sûrement leurs économies et d'obtenir des emprunts à des taux favorables. Ils se développent généralement avec l'appui des notables locaux et avec le soutien actif du pasteur de la paroisse, qui veut encourager le sens de l'épargne. Ils n'ont toutefois aucun lien entre eux et n'éprouvent pas le besoin de se mettre en réseau. Ils placent leurs fonds en prêts hypothécaires et en crédits aux artisans et aux petites entreprises industrielles et commerciales. Le financement de la construction des chemins de fer trouve un soutien actif chez les caisses d'épargne qui souscrivirent des actions et des obligations. Elles avancent aussi des fonds aux communes pour leur permettre de faire face à leurs engagements à l'égard de la Compagnie des chemins de fer du Jura bernois.

Sonvilier	Caisse d'épargne Sonvilier	1852
Moutier	Caisse d'épargne district Moutier	1855
Saint-Imier	Caisse d'épargne et d'escompte Saint-Imier	1855
Moutier	Banque populaire district Moutier	1864
Moutier	Caisse d'épargne Moutier	1864
La Neuveville	Caisse d'épargne Cerlier-La Neuveville	1870
Sonvilier	Banque populaire Sonvilier	1870
Court	Caisse d'épargne paroisse de Court	1871
La Neuveville	Caisse d'économie district La Neuveville	1872
Tramelan	Banque populaire Tramelan	1874
Tramelan	Caisse d'épargne Tramelan	1874
Villeret	Caisse d'épargne et d'escompte de Saint-Imier	1874

(date : création ou première mention trouvée)

(Source des images : MDI, Fonds Roger Hayoz / coll. MTAHM)

À côté des caisses d'épargne proprement dites, on trouve en Suisse de nombreuses banques populaires, comme à Moutier et Tramelan. C'est de la Banque populaire de Berne (1869) qu'est issue la Banque populaire suisse. Ici, différents documents de la Banque populaire du district de Moutier (1864-1913).

Les banquiers privés



Billet de change avec le timbre du banquier prévôtais Charles Moschard (coll. MTAHM)

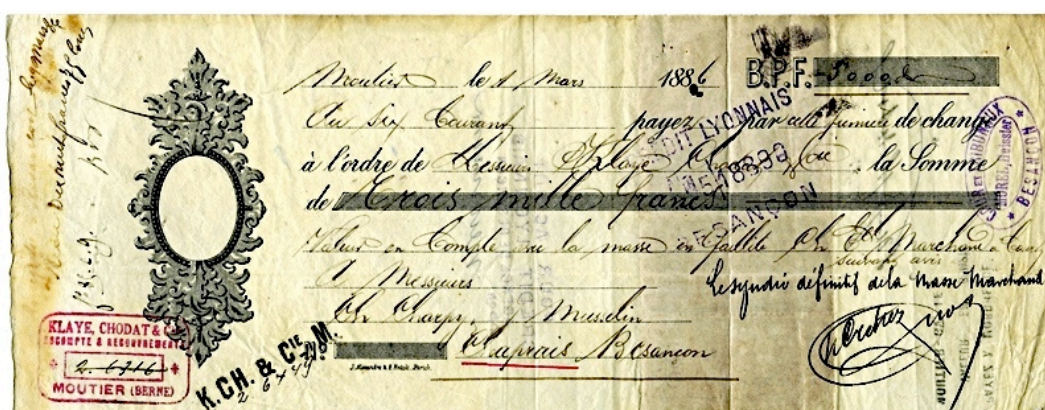
De nombreuses officines de banque privée sont enregistrées auprès du registre suisse du commerce dès 1883. Alors que certaines s'adressent à une clientèle plutôt fortunée, d'autres prêteraient à des taux d'intérêt élevés (plus de 8 %) aux ouvriers de l'horlogerie ou de la paysannerie contraints de prendre des crédits dans une période de crise.

F. Gerber, gérant de la succursale imérienne de la Banque cantonale bernoise de 1863 à 1873, lance sa propre affaire vers 1880.

La longévité de ses établissements sera souvent limitée.

- 1883 La Neuveville, Fritz-Rodolphe Landolt, banque, recouvrement
- 1883 La Neuveville, Louis-Sigismond Dubied, banque
- 1883 La Neuveville, Louis-Sigismond Imer, banque, recouvrement
- 1883 Renan, Eugène Brandt, banque
- 1883 Saint-Imier, Gerber-Chopard & cie, banque
- 1883 Saint-Imier, Hartmann Émile, banque, recouvrements
- 1884 Moutier, Moschard Charles, banque
- 1885 Saint-Imier, Hartmann, Geneux & Cie, banque commerciale
- 1886 Moutier, Comptoir d'escompte du Jura Klaye & Cie
- 1887 Moutier, Chodat & cie, banque, encaissements
- 1895 Moutier, Moschard Georges, banque

(date : création ou première mention trouvée)



Billet de change avec le timbre du Comptoir d'escompte du Jura Klaye & Cie (coll. MTAHM)

Des monnaies régionales à la monnaie unique

Durant la première partie du XIXe siècle, la circulation de la monnaie est chaotique. Les premiers bilans de la Caisse d'épargne de Courtelary sont établis en livres. Dans le Jura bernois circulent également des livres tournois, des livres de la Principauté de Porrentruy et des thalers de Bienne. L'argent de France a cours sur territoire bernois. En 1825, seize cantons créent un premier franc suisse. La Constitution de 1848 attribue le monopole de la monnaie à la Confédération. En 1850, le système monétaire suisse est unifié sur la base du système français. Les ducats, les livres, les sols, les batz et les kreuzers vont disparaître au profit des nouveaux francs. Les anciennes monnaies sont retirées entre août 1851 et août 1852. Ce n'est qu'avec la création de la Banque nationale suisse en 1905 que le droit d'émettre des billets passera des 36 banques qui le détenaient à la seule BNS.



Formes alternatives d'épargne et de crédit

Tandis que les incessantes oscillations de la conjoncture éveillent dans le monde ouvrier le souci de mettre quelque chose de côté en période de prospérité, l'accès aux banques n'est pas aisé : les établissements sont souvent éloignés et refusent des versements inférieurs à cinq francs.

Apparaissent alors des sociétés d'épargne, telles Le Pactole (1888) ou La Fourmi (1912) à Saint-Imier, et des sociétés de crédit mutuel comme le Crédit Mutuel ouvrier de Moutier (1867) ou la Caisse de crédit mutuel de La Neuveville (1872).

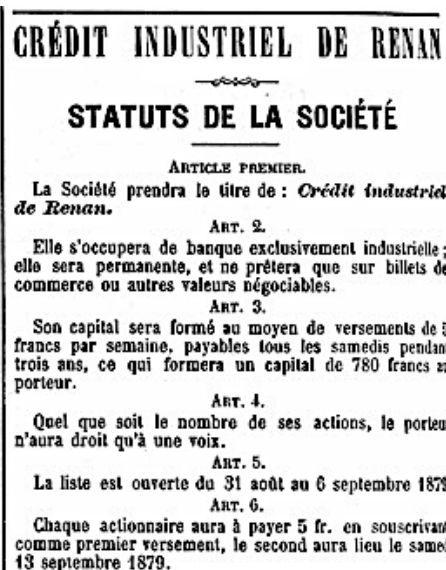
Il est parfois difficile de distinguer ces caisses d'épargne et ces caisses de crédit des véritables établissements financiers ; issues des milieux paroissiaux comme des rangs ouvriers, elles ne font que collecter et gérer les fonds (souvent modestes) de leurs actionnaires par l'intermédiaire des banques.



Carnet d'un épargnant au groupe d'épargne Previdenza, 1935 (coll. MDI)

Le crédit industriel de Renan (1879)

Fonctionnant sur le principe de la mutualité, le crédit industriel de Renan s'adresse aux petits patrons du plus important bourg horloger du Valon.



(Feuille officielle du Jura, 1879)

Extraits des statuts du crédit industriel de Renan

- La société s'occupera de banque exclusivement industrielle ; elle ne prêtera que sur billet de commerce ou autres valeurs négociables. (Art.2)
- Son capital sera formé au moyen de versements de 5 francs par semaine, payables tous les samedis pendant 3 ans, ce qui formera un capital de 780 francs au porteur. (Art.3)
- Quel que soit le nombre de ses actions, le porteur n'aura droit qu'à une voix. (Art.4)
- Chaque versement non effectué paiera une amende de 50 centimes et tout actionnaire qui

aura négligé

ses engagements perdra le capital qu'il aura versé, sauf dans les cas de force majeure, où la direction statuera. (Art.7)

- La direction est composée d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-caissier. Elle est nommée au bulletin secret par l'assemblée générale et la durée de ses fonctions est fixée à 4 ans. (Art.8)
- La direction a une responsabilité morale. (Art. 9a)
- Elle gère les capitaux ; c'est elle qui ouvre un crédit ou un compte courant dans un établissement financier, elle fixe le taux d'intérêt des prêts et des dépôts, si les ressources le permettent satisfait le jour même à toute demande garantie qui ne dépassera pas 500.- ; le traitement de la direction sera fixé par l'assemblée générale (art.9b-9h).
- Les actionnaires auront le droit d'emprunter, sans caution, une somme équivalente à leurs versements effectués ; tout autre emprunt devra être garanti par deux endosseurs solvables. (Art.10)
- Toute décision prise par la société doit réunir les $\frac{3}{4}$ des voix présentes à l'assemblée. (Art. 11)
- Tout actionnaire qui n'assistera pas aux assemblées générales sera passible d'une amende de 50 centimes. (Art.12)
- Tous les quatre ans, les actionnaires recevront un dividende s'il y a lieu ; dans ce cas, ils recevront la moitié du produit de leurs actions, et l'autre moitié sera versée au fonds de réserve. (Art.13)
- Dans le cas où la société subirait des pertes se montant au 20 % du capital-actions versé, la direction réunira immédiatement la société qui se prononcera sur la question de la liquidation. (Art.14)

Prévoyance et sociétés de secours mutuels

On assiste à la même époque à la multiplication de caisses de prévoyance diverses, organisées sur le principe de la mutualité, et qui constituent une autre forme d'épargne. Très nombreuses dans la région, elles demeureront longtemps un pilier important de la prévoyance individuelle.

Il existe des **caisses de prévoyance** pour les horlogers à Renan, Sonvilier et Saint-Imier dès les années 1850. Chaque horloger devient membre ou « actionnaire », en s'engageant à verser chaque semaine, durant au moins deux ans, un montant minimum (par exemple un franc). Ces caisses de prévoyance connaissent un certain succès, d'autant plus qu'en période de crise, les « actionnaires » sont dispensés de l'obligation de versement hebdomadaire tout en conservant leurs droits de membres.

Dans une région fortement marquée par le mutualisme horloger, la solidarité se manifeste par la création de **sociétés d'entraide et de secours** entre travailleurs d'une même région (ex. : La Concorde de Cormoret depuis 1868), du même métier (ex. : société des émailleurs du district de Courtelary) ou de la même origine (ex. : soc. Française de la vallée de Tavannes). La plupart d'entre elles offrent à leurs membres des secours en cas de maladie, de décès, de vieillesse, d'invalidité ou de chômage, ainsi que, parfois, des rentes de veuve ou d'orphelins.



Les caisses mutuelles dans le district de Courtelary (Michèle Giorgianni, dossier web MDI/ La Concorde)

	1865	1880	1903
Caisses	2	16	29
Membres	296	2547	3765
Sociétaires/hab.	1/75	1/9. 8	1/7. 3

Ami Girard, promoteur des caisses d'épargne scolaires (MDI, fonds Flotron)



Économiser : un vice ou une vertu ?

Débats autour des caisses d'épargne scolaires

En 1881, la Société jurassienne d'émulation entend promouvoir les caisses d'épargne scolaires auprès du corps enseignant primaire. Elles constitueraient un excellent moyen d'ancrer la pratique de l'épargne dans une population encore peu familière des banques.

Ami Girard, fondateur en 1882 de la première caisse scolaire jurassienne à Renan, souligne dans ses conférences leur utilité (mettre de côté de l'argent) et leurs nombreuses vertus pour la moralité. À l'opposé, le pasteur de Moutier Henri-Auguste Gagnebin dénonce un système qui renforcerait les inégalités sociales, l'égoïsme et l'avarice.

Le mouvement restera limité dans le Jura bernois avec la création de six caisses en tout, dont cinq dans le vallon de Saint-Imier.

Les statuts de la caisse d'épargne scolaire de Saint-Imier (1897)

La caisse a pour but d'inculquer à la jeunesse des habitudes d'économie, d'ordre, de prévoyance et de charité.

L'épargne est facultative.

Chaque classe forme une recette gérée par l'enseignant.

Chaque élève reçoit un carnet sur lequel sont inscrits ses versements.

Versements à partir de 5 centimes, intérêt bonifié à partir de 1 franc, calculé à la fin de chaque semestre et ajouté au capital.

Un enseignant remplit les fonctions de caissier général. Il dépose à la fin de chaque mois en compte courant à la Banque populaire suisse.

La surveillance est assurée par une délégation de la commission scolaire.

Les retraits ne se font en règle générale pas avant la sortie de l'école. Pour réaliser un retrait, il faut le consentement écrit des parents ou du tuteur et l'approbation du président de la commission scolaire ou d'un membre de la délégation.

Les comptes bouclés chaque année et soumis à la vérification de la délégation.

À Renan, l'argent épargné sur le carnet de chaque élève est versé à la CEC. Après quelques années d'expansion, les versements stagnent et les retraits augmentent nettement en 1892, année de crise. Les parents retirent de l'argent pour l'entretien de leurs enfants (achat de vêtements, tenue de première communion, acquisition d'outils pour les jeunes gens ayant terminé leur apprentissage), mais aussi pour payer un loyer ou une facture de médecin.



La restructuration du système bancaire (1889-1912)

Le caractère local de ces banques ne leur permet pas d'exercer leur activité de manière professionnelle. Sans réseau, elles ne parviennent pas à répartir les risques et manquent des capitaux dont l'industrie a besoin. Les fonds propres sont insuffisants par rapport aux fonds étrangers. Leurs gérants accordent parfois des crédits excédant les possibilités réelles de la caisse.

Le manque de rigueur dans la gestion est ainsi à l'origine de faillites (en 1880 à Cerlier-La Neuveville et en 1882 à Court), de liquidations forcées ou volontaires, voire de malversations.

Schweiz. Volksbank — Banque Populaire Suisse	
Kretsbank Banco Paribasbank	
Tramelan	
Einlagenheft Nr. 02009 Livret	
zu Gunsten von <i>Sakana Rivo Karab</i> ca faveur de <i>Proy - Guerin</i> à <i>Tramelan - Suva</i>	
Datum — Date	Capital
1901	10000
1902	9000
1903	8000
1904	7000
1905	6000
1906	5000
1907	4000
1908	3000
1909	2000
1910	1000
1911	0
1912	0

Livret d'épargne BPS Tramelan 1901 (MDI, Fonds Roger Hayoz)

La déconfiture de la Banque populaire de Tramelan.

Entre 1875 et 1925, de nombreuses petites caisses de prêts sont liquidées après une déconfiture. L'insolvabilité de l'établissement peut être due à des placements hasardeux ou à des malversations.

En 1888, le gérant de la Banque populaire de Tramelan (sans rapport avec la Banque populaire suisse) se rend coupable du détournement d'une somme d'environ 25'000 francs. L'opinion publique lui reproche en outre de graves négligences dans l'exercice de ses fonctions. Il a notamment accordé des crédits à des personnes insolubles, à l'insu des organes dirigeants de la banque. Trente-trois ouvriers d'un atelier de décoration de cadrans vont perdre leur emploi à Tramelan, L'accusé se présente volontairement à la justice.

En février 1889, l'assemblée des actionnaires de la Banque populaire de Tramelan constate que le capital-action et le fonds de réserve sont entièrement absorbés pour couvrir les dépôts. Pour respecter la loi fédérale sur le Droit des obligations, elle décide la liquidation de la banque locale. La Banque populaire suisse reprend sa clientèle et ouvre un comptoir à Tramelan le 1er avril 1889.

L'arrivée des grandes banques

L'effondrement du système bancaire privé et le mouvement de concentration qui s'ensuit se déroulent sur plusieurs années, au cours desquelles la Banque cantonale de Berne et la Banque populaire suisse s'implantent dans la plupart des grandes localités du Jura bernois, en apportant un savoir-faire neuf et des capitaux frais.

L'industrie et l'artisanat, alors en plein essor, profitent directement de ces nouveaux établissements bancaires. La Banque cantonale de Berne investit notamment dans l'Usine à gaz de Tavannes (1910). À Tramelan, la Banque populaire suisse finance des entreprises comme la Fabrique de cadrans Kohli (1914), la Manufacture d'horlogerie Unitas (1918) et la Fabrique de boutons-pression Bolide SA (1918). La Caisse hypothécaire du canton de Berne prête des capitaux à Charles Schäublin, lorsqu'il construit son usine à Bévillard.



Banque cantonale Tramelan 1918 (coll. MDI)



Banque populaire Saint-Imier 1974 (coll. MDI)

	Liquidation volontaire ou non	Arrivée des grandes banques (*reprise)
1858		BCBE Saint-Imier
1889	Banque populaire de Tramelan	BPS Tramelan*
1895		BPS Saint-Imier
1899		BPS La Neuveville
1907	Banque populaire du district de Moutier	BCBE Moutier*
1909		BPS Tavannes
1909		BCBE Tramelan
1910		BCBE La Neuveville
1911	Caisse d'épargne du district des Franches Montagnes	BCBE Saignelégier*
1911	Caisse d'épargne du Haut-Plateau Montagnard	BCBE Le Noirmont*
1912	Caisse d'épargne du district de Moutier	BPS Moutier*
1912	Caisse d'épargne de la vallée de Tavannes à Tavannes	BCBE Tavannes*
1912	Caisse d'épargne de la vallée de Tavannes à Malleray	BCBE Malleray*

La Banque cantonale de Berne

La Banque cantonale de Berne ouvre ses premiers bureaux à Berne en 1834. Sa création répond à un double besoin : soustraire la vie économique de l'influence des cinq familles patriciennes, qui avaient le monopole du prêt, et contribuer à la prospérité économique en ouvrant de nouvelles sources de crédit pour les artisans, les commerçants et les industriels. L'ancien conseiller d'État François Ganguillet, de Cormoret, en est le premier directeur. Le 1er juillet 1858, la Banque cantonale s'établit à Saint-Imier.

En 1907 et 1912, elle ouvrira des succursales ou des agences à Moutier, Tramelan, La Neuveville, Malleray (où elle reprend les affaires de la Caisse d'épargne de la vallée de Tavannes) et Tavannes.

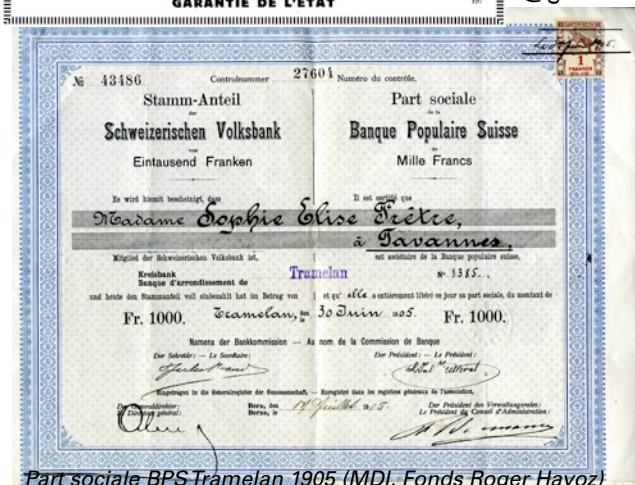
La Banque populaire suisse

Fondée en 1869 à Berne, sous la forme d'une société coopérative de crédit, la Banque populaire suisse (BPS) ouvre sa première succursale dans le Jura bernois à Tramelan en 1889, lorsqu'elle reprend la Banque populaire locale tombée en faillite. Après Saint-Imier en 1895 et Tavannes en 1909, elle s'installe à Moutier en 1912, où elle reprend la Caisse d'épargne du district de Moutier.

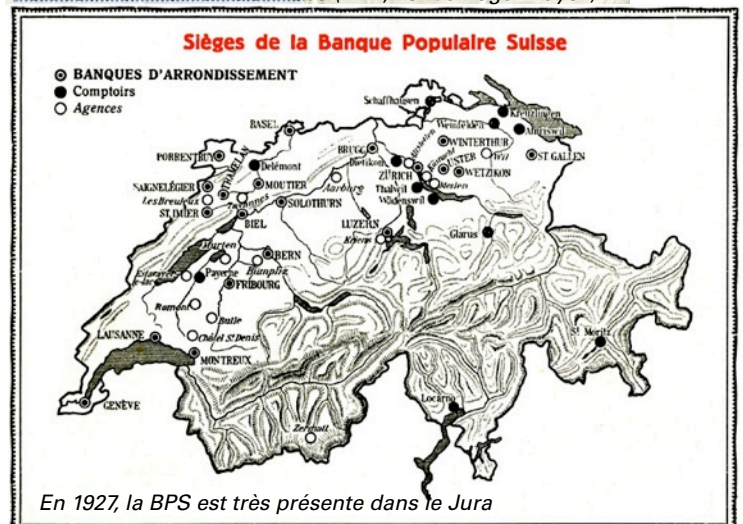
En 1914, la BPS dénombre quinze banques et deux comptoirs sur tout le territoire de la Confédération. Sur ces quinze banques, deux sont situées dans l'actuel Jura bernois (Tramelan et Saint-Imier) et deux dans l'actuel canton du Jura (Porrentruy et Saignelégier). Ses deux comptoirs sont à Moutier et à Delémont.



Journal suisse d'horlogerie et de bijouterie, 1923)



Part sociale BPS Tramelan 1905 (MDI, Fonds Roger Hayoz)



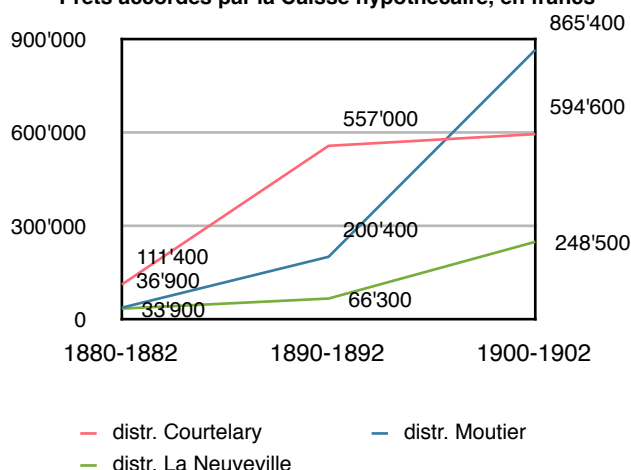
En 1927, la BPS est très présente dans le Jura

La Caisse hypothécaire du canton de Berne

Fondée en 1846, dans le but principal de soutenir l'agriculture, la Caisse hypothécaire du canton de Berne octroie des prêts fonciers pour offrir à la population la possibilité d'investir et de procéder à des remboursements progressifs. Elle devient aussi un acteur important dans le Jura bernois, sans toutefois y disposer d'un guichet. Durant la crise horlogère de la fin des années 1850, elle accorde des prêts sur les objets industriels afin de soutenir les entreprises du secteur de la montre.

Les prêts accordés par la Caisse hypothécaire du canton de Berne témoignent de l'intense développement de la région prévôtoise dès 1890.

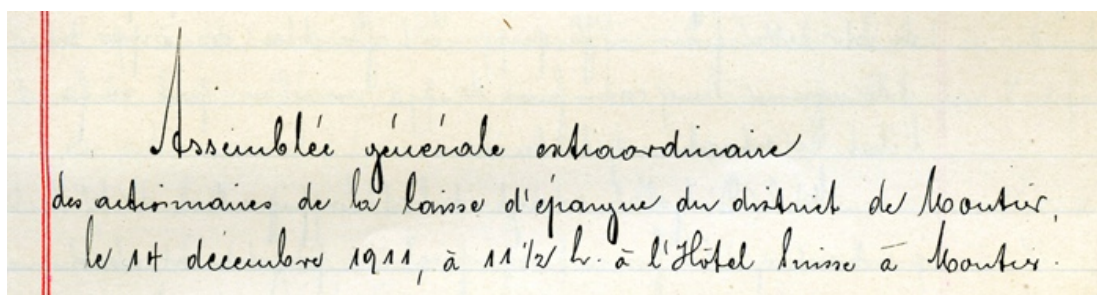
Prêts accordés par la Caisse hypothécaire, en francs



Données tirées de *L'histoire du système de crédit dans le Jura bernois*, Fritz Kummer.

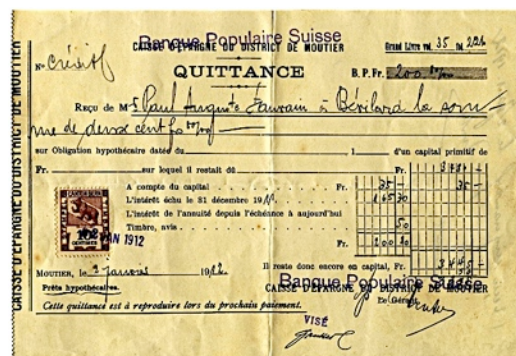
Un cas exemplaire : la reprise de la Caisse d'épargne du district de Moutier (CEM) par la Banque populaire suisse

Procès-verbaux de la CEM (MDI, Fonds Roger Hayoz)



En 1911, un vent de panique souffle dans la région suite aux liquidations des caisses d'épargne à Saignelégier et au Noirmont. La crise de confiance provoque le retrait massif de fonds : la CEM voit les dépôts d'épargne qui lui sont confiés (6 millions fin 1910) baisser de 330 000.- en quelques mois. Elle doit emprunter aux grandes banques pour faire face aux nombreux retraits. Les petits établissements bancaires sont de surcroît doublement menacés par le durcissement du contrôle (création de l'Association de révision des banques et caisses d'épargne bernoises en 1912, première du genre en Suisse, remplacée en 1934 par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne), ainsi que par un projet de loi sur l'imposition des banques. Pour sa part, la CEM s'en est tirée en 1910 en offrant ses parts aux communes ; la révision partielle des statuts lui a permis de faire reconnaître son caractère d'utilité publique et de bénéficier de l'exonération de l'impôt communal.

À Moutier, on estime impossible de réussir encore une fois ce pari. Le 14 novembre, le conseil d'administration propose à la direction générale de la BPS de reprendre la caisse. L'esprit, les méthodes et les capitaux de cette grande banque semblent plus adaptés aux besoins financiers et commerciaux de l'industrie prévôtoise en pleine gestation. Soumise le 14 décembre aux actionnaires de la caisse réunis en assem-



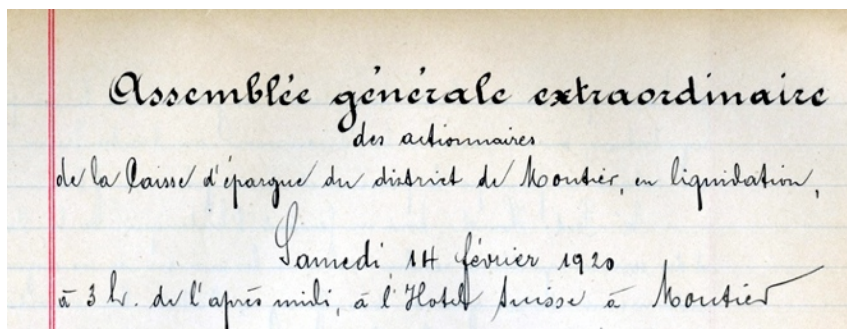
En janvier 1912, le timbre de la BPS efface le nom de la CEM. (Coll. MTAHM)

blée extraordinaire, la proposition est acceptée par quatre-vingt huit voix contre une. La situation de la CEM étant encore saine, la BPS accepte l'offre sous réserve d'un examen sur place des postes du bilan et de la ratification de la fusion par le Conseil d'administration. Comme la CEM entend cesser son activité le 31 décembre 1911 déjà, la ratification aura lieu par voie de correspondance.

Dans l'intervalle, la Banque cantonale de Berne fait également une offre, jugée inacceptable par l'assemblée. Ainsi le 1er janvier 1912, les actifs et les passifs, les prêts et les dépôts, l'immeuble construit en 1909, le mobilier, le personnel incorporé sont transférés à la BPS.

En 1913, la Banque cantonale de Berne reprend la Banque populaire de Moutier. Il n'y aura désormais plus que ces deux banques à Moutier durant soixante ans.

La liquidation de la CEM est prononcée en 1920. En 1911, l'annonce de la fusion avait entraîné une plus-value sensible de ses actions.



Procès-verbal de la séance de liquidation de la CEM (MDI, Fonds Roger Hayoz)



(coll. MTAHM)

Nouveaux noms, nouveaux acteurs

Au début de la Première Guerre mondiale, le réseau bancaire est restructuré dans le Jura bernois. La Banque cantonale de Berne et la Banque populaire suisse se partagent le marché, à l'exception du district de Courtelary, où la Caisse d'épargne (CEC) poursuit et développe ses activités. La Banque des coopératives et des syndicats (aujourd'hui Banque Coop), créée en 1927, offre des services bancaires restreints dans quelques magasins des grandes localités. En 1938, la première Caisse de crédit mutuel (Raiffeisen) apparaît à Orvin, le développement du mouvement raiffeiseniste étant plus tardif dans le Jura bernois que sur le territoire du canton du Jura. Il se poursuit durant la deuxième moitié du XXe siècle, qui voit ce nouvel acteur ouvrir de véritables agences bancaires. En 1993, le Groupe Crédit suisse reprend la Banque populaire suisse et son enseigne prend place sur toutes les succursales de cette banque.



Pour en savoir plus

Bibliographie :

1. Malik Mazbouri, *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Lausanne 2005
2. Fritz Kummer, *Geschichte des Kreditwesens im Berner Jura*, Bern 1953
3. Virgile Rossel, *La Caisse d'épargne du district de Courtelary 1829-1929*, Courtelary 1929
4. E. Imobersteg, *Banque cantonale de Berne succursale de Saint-Imier 1858-1958*, St-Imier 1958
5. Eduard Salzmann, *La Caisse hypothécaire du canton de Berne : 1846-1946*, Berne 1947
6. Sybille Obrecht, *Raiffeisen : une histoire d'hommes et d'argent*, Frauenfeld, Stuttgart, Wien 2000
7. Markus Bourquin, *Caisse d'épargne de Bienne : 1823-1973*, Bienne 1973
8. Henri-Auguste Gagnebin, *Les caisses d'épargne scolaires*, in Actes de la Société jurassienne d'émulation 1878, pp. 143-147
9. Ami Girard, *Les caisses d'épargne scolaires*, in ASJE 1882 pp.37-74

Dictionnaire historique de la Suisse : www.dhs.ch

Dictionnaire du Jura : www.diju.ch

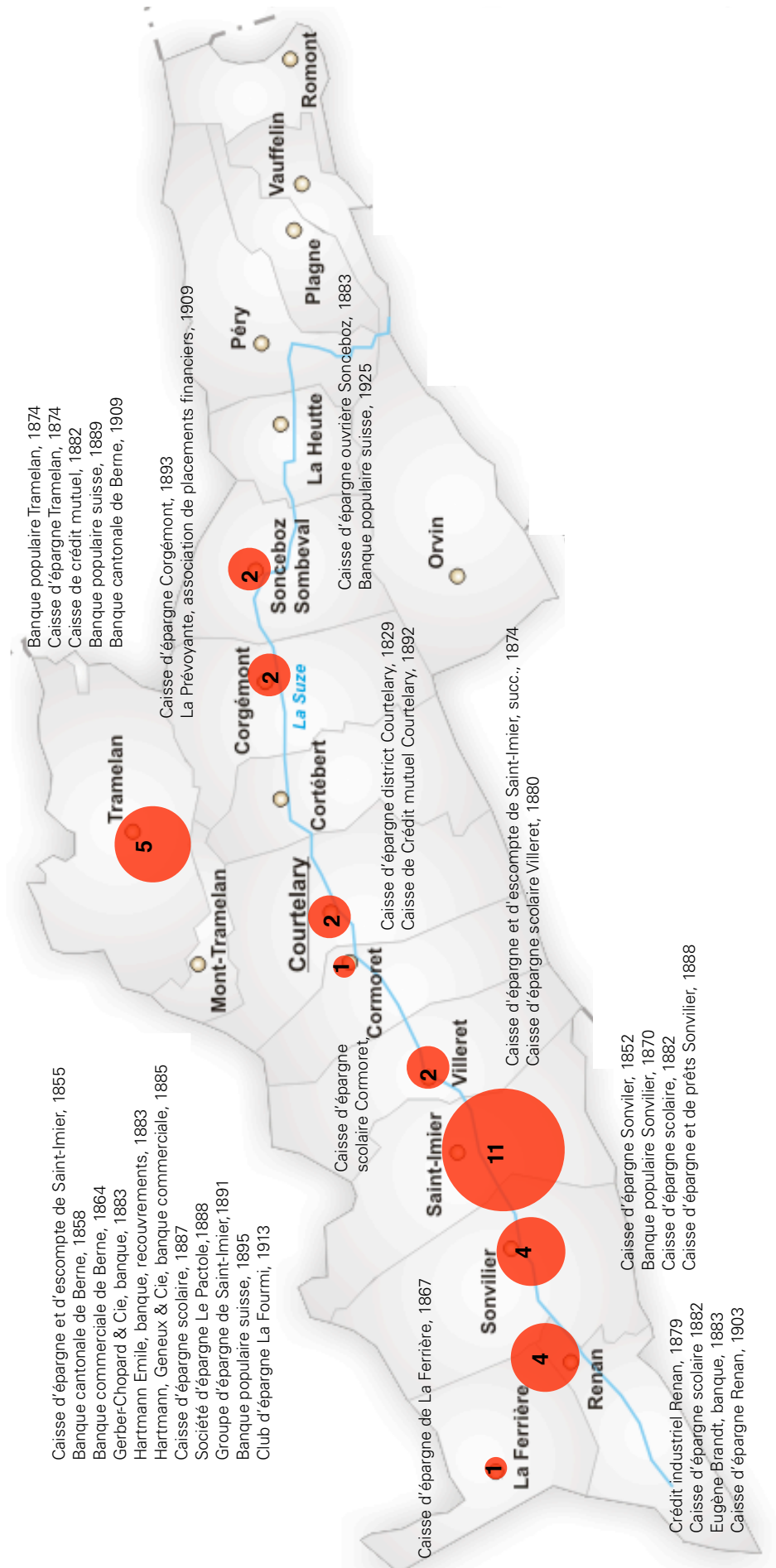
Sources :

Fonds Roger Hayoz, à Mémoires d'Ici (archives BPS Tramelan et Caisse d'épargne Moutier)
Collections du Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier (archives Banque populaire Moutier)
Chronologie jurassienne de Denis Moine, à Mémoires d'Ici
Feuille officielle suisse du commerce, au Centre jurassien d'archives et de recherches économiques
Feuille officielle du Jura, à Mémoires d'Ici
Le Jura Bernois, à Mémoires d'Ici
Les Intérêts du Jura, à Mémoires d'Ici

District de Courtelary

Création d'établissements bancaires et de sociétés d'épargne, 1820-1925

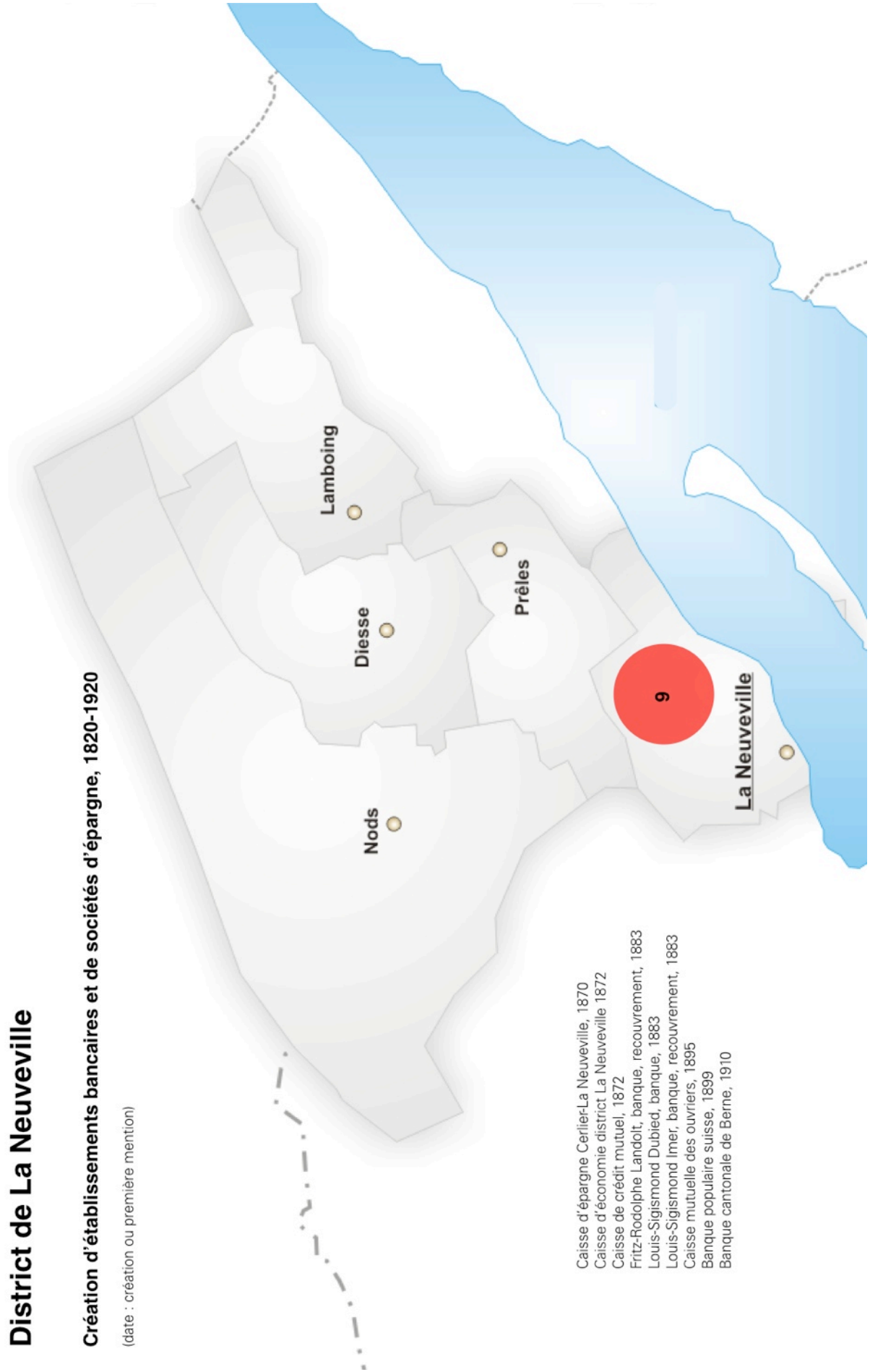
(date : création ou première mention)



District de La Neuveville

Création d'établissements bancaires et de sociétés d'épargne, 1820-1920

(date : création ou première mention)



- Caisse d'épargne Cerrier-La Neuveville, 1870
- Caisse d'économie district La Neuveville 1872
- Caisse de crédit mutuel, 1872
- Fritz-Rodolphe Landolt, banque, recouvrement, 1883
- Louis-Sigismond Dubied, banque, 1883
- Louis-Sigismond Imer, banque, recouvrement, 1883
- Caisse mutuelle des ouvriers, 1895
- Banque populaire suisse, 1899
- Banque cantonale de Berne, 1910

District de Moutier

Création d'établissements bancaires et de sociétés d'épargne, 1820-1920

(date : création ou première mention)

